



Procès-verbal de la **séance extraordinaire** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le **20 décembre 2022** sous la présidence de M. le Maire, Félix Labrecque, et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Mme Katy Grenier	siège no 1
Mme Maude Coulombe	siège no 2
M. Martin Gauthier	siège no 3
M. Patrick Larochelle	siège no 5
Mme Josée Laverdière	siège no 6

Est également présente, Mme Katy Fortier, Directrice générale & Greffière-Trésorière.

1. RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 DU CODE MUNICIPAL)
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-FÉLIX-DE-DALQUIER POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023
4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025
5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 
1. RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 DU CODE MUNICIPAL)
- 

256-12-22

Renonciation de l'avis de convocation (article 157 du Code municipal)

**ATTENDU QUE** selon l'Article 156 du Code municipal, une municipalité doit transmettre l'avis de convocation aux membres du conseil municipal au moins 2 jours avant la séance extraordinaire;

**ATTENDU QUE** selon les informations reçues de ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), l'avis de convocation doit être signifié par courrier recommandé;

**ATTENDU QUE** selon l'article 157 du Code municipal, advenant que tous les membres du conseil municipal présents sur le territoire de la municipalité y soient présents et par le fait peuvent renoncer aux formalités de l'article 156 du Code municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. le conseiller Patrick Larochelle  
**APPUYÉ PAR** M. le conseiller Martin Gauthier  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE** renoncer aux formalités de l'article 156 du Code municipal.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

[257-12-22](#)

### [Adoption de l'ordre du jour](#)

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier  
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté

## 3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-FÉLIX-DE-DALQUIER POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

---

[258-12-22](#)

### [Adoption des prévisions budgétaires de la municipalité de St-Félix-de-Dalquier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023](#)

ATTENDU QUE selon l'article 954 du Code municipal, le conseil municipal doit, durant la période du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses;

ATTENDU QUE l'avis public annonçant la séance extraordinaire a été donné le 1<sup>er</sup> décembre dernier, le tout en conformité avec l'article 956 du Code municipal;

ATTENDU QUE le conseil municipal prévoit des dépenses comparables aux revenus;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Katy Grenier  
APPUYÉ PAR M. le conseiller Martin Gauthier  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER les prévisions budgétaires et la rémunération pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 tel que présenté ci-dessous.

### St-Félix-de-Dalquier Activité financière - Budget 2023

Description	Budget 2023
<b>REVENUS</b>	
<b>TAXES</b>	
SUR LA VALEUR FONCIÈRE	985 225
SUR UNE AUTRE BASE	324 785
	<b>1 310 013</b>
<b>PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES</b>	<b>21 066</b>
<b>SERVICES RENDUS</b>	
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX	147 075
AUTRES SERVICES RENDUS	7 500
IMPOSITION DE DROITS	32 000
	<b>186 575</b>

<b>INTÉRÊTS</b>	<b>13 500</b>
<b>AUTRES REVENUS</b>	<b>5 000</b>
<b>TRANSFERT</b>	
TRANSFERT RELATIF À DES ENTENTES DE PARTAGES	<b>200 469</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>1 736 624</b>
<b>DÉPENSES</b>	
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	
CONSEIL MUNICIPAL	25 609
APPLICATION DE LA LOI	5 000
GESTION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE	296 001
GREFFE	6381
ÉVALUATION	33 820
	<b>368 811</b>
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	
POLICE	64 650
INCENDIE	60 525
	<b>125 175</b>
<b>TRANSPORT</b>	
VOIRIE	367 782
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	32 275
ÉCLAIRAGE DES RUES	6 300
CIRCULATION ET STATIONNEMENT	1 200
TRANSPORT AÉRIEN	4 725
	<b>412 282</b>
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>	
PURIFICATION ET TRAITEMENT DE L'EAU	60 095
RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU	19 800
TRAITEMENT DES EAUX USÉES	33 750
RÉSEAUX D'ÉGOUTS	19 260
MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES	119 178
MATIÈRES RÉSIDUELLES - MATIÈRES SECONDAIRES	84 133
MATIÈRES RÉSIDUELLES - COMPOSTAGE	64 205
	<b>400 420</b>
<b>SANTÉ &amp; BIEN ÊTRE</b>	
OMH	<b>3 000</b>
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME &amp; DÉVELOPPEMENT</b>	
	<b>3 490</b>

<b>LOISIRS ET CULTURE</b>	
CENTRE COMMUNAUTAIRE	21 595
PATINOIRES INTÉRIEURES & EXTÉRIEURES	229 098
PARCS & TERRAIN DE JEUX	16 603
AUTRES	5 000
	<b>272 296</b>

<b>FRAIS DE FINANCEMENT</b>	
INTÉRÊTS SUR LA DETTE À LONG TERME	<b>50 029</b>

<b>AUTRES</b>	
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	94 609
TRANSFERT À L'ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS	
AFFECTATION DU SURPLUS	
	<b>94 609</b>

**1 736 622**

<b>EXCÉDENT NET</b>	<b>2</b>
---------------------	----------

**4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2022, 2023 ET 2024**

[259-12-22](#)

[Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2023-2024 et 2025](#)

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme la conseillère Josée Laverdière  
**APPUYÉ PAR** M. le conseiller Martin Gauthier  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 tel que décrit ci-dessous.

		Programme triennal des dépenses en immobilisations				Financement
		Années 2022-2023-2024				
#	Nom	Source	Coûts			
			2023	2024	2025	
1-	Travaux publics	TECQ	200 000 \$			Subvention
2-	Travaux publics	TECQ		200 000 \$		Subvention
3	Installation GYM	Fonds général	50 000 \$			Vente d'actif
4-	Amélioration salle complexe	Fonds général	150 000 \$			Vente d'actif + subvention
5-	Amélioration Parcs	Fonds général	2 000 \$			
6-						

**5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC**

---

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

La séance est levée, il est 19h20.

*Félix Labrecque*  
*Maire*

*Fanny Marcoux*  
*Directrice Générale/ Greffière Trésorière*